



Soucis de salaire, contrat CDI annualisé en restauration

Par **JennG44**, le **03/01/2024 à 22:59**

Bonjour,

Pour comprendre, je suis en CDI dans un restaurant depuis mars 2022, c'est un cdi annualisé lissé sur 12 mois. Le restaurant en question est fermé Janvier, Février, Novembre et Décembre. Depuis mars 2023 j'ai un nouveau patron, qui je pense n'a pas lu mon contrat, il m'a retiré 17,50 avec un intitulé Absence entrée/sortie hors le restaurant est fermé en decembre.

Aussi les heures annuelles déclaré sont de 1755.87 mais la comptable indique que sur les 8 mois d'ouverture je n'ai effectué que 1422.59h, qu'en est il de l'histoire des 1607h annuelle a effectuée.

Je ne suis pas sur de comprendre tout ca, ni de survivre avec une paie de 1260e ce mois.

En esperant que vous puissiez m'éclairer,

Jennifer